

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15-24-06-25

DATE DE CONVOCATION

18 JUIN 2025

DATE DE DEPOT EN SOUS-PREFECTURE

27 JUIN 2025

DATE D'AFFICHAGE

27 JUIN 2025

DATE DE NOTIFICATION AUX SERVICES :

27 JUIN 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 20

VOTANTS 28

OBJET:

APPLICATION D'UNE
REDUCTION FAMILIALE DE 10 %
POUR L'INSCRIPTION DE DEUX
ENFANTS OU PLUS D'UN MEME
FOYER AUX SEJOURS
ORGANISES PAR LA
COLLECTIVITE (ANNULE ET
REMPLACE LA DELIBERATION
N°15-18-06-15)

Accusé de réception en préfecture 095-219500600-20250624-15-24-06-25-DE Date de télétransmission : 27/06/2025 Date de réception préfecture : 27/06/2025 L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, MESSAOUDI, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, VAUCHEL DE CASTRO, LI LUN YUK, CABARET, DELECROIX, QUENTEL, OGBI, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

William MOSSE représenté par Jean-Christophe POULET Florence MARGUET représentée par Laurianne DANGUILHEN Thierry LAMY représenté par Farid LAZAAR Adeline COLOMBA représentée par Nathalie DERVEAUX Lucie HERRERO représentée par Fathia GHANI REFOUFI Emilie PELAPRAT représentée par Elisabeth DE CASTRO Elie DOMERGUE représenté par Bouhary MOUHAMADMANSOUR Christine SAVVA représentée par Catherine BOURRIER

Absente non représentée :

Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission du projet éducatif en date du 17 juin 2025,

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles et d'accessibilité aux loisirs éducatifs pour tous les enfants, la commune souhaite favoriser la participation aux séjours collectifs organisés par la collectivité, qu'il s'agisse de centres de vacances, de mini-séjours ou de classes de découvertes.

Depuis plusieurs années, ces dispositifs constituent des temps forts du parcours éducatif des enfants, leur permettant de vivre des expériences enrichissantes, de découvrir de nouveaux environnements, et de renforcer leur autonomie.

Afin de soutenir les familles inscrivant plusieurs enfants à ces séjours et d'encourager la mixité sociale au sein des groupes, il est proposé, de mettre en place une réduction de 10 % sur le tarif, applicable à partir du deuxième enfant inscrit, appartenant au même foyer fiscal.

Modalités d'application :

La réduction de 10 % s'appliquera à partir du deuxième enfant inscrit de la même famille, que ce soit sur un même séjour ou sur plusieurs séjours distincts organisés sur l'année civile.

Elle concernera les séjours relevant de l'offre municipale, y compris ceux réalisés en partenariat avec des organismes agréés.

Le calcul de la réduction s'effectuera sur le montant de la participation familiale (hors aides éventuelles des organismes sociaux).

Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à 28 voix POUR, Le Conseil Municipal,

APPROUVE la réduction de 10 %, qui s'appliquera à partir du deuxième enfant inscrit pour une même famille, que ce soit sur un même séjour ou sur plusieurs séjours distincts organisés sur l'année civile.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 095-219500600-20250624-15-24-06-25-DE Date de télétransmission : 27/06/2025 Date de réception préfecture : 27/06/2025